



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 2 juillet 2025  
Convocation du : 25 juin 2025  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 24

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Sylvie GUSTIN pouvoir à Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT pouvoir à Martine COBBAERT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Catherine DE PARIS, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Céline LEROUX, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Valérie PRINGUEZ pouvoir à Laurent DERONNE, Dominique BAILLEUL pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Carole CASIER pouvoir à Bernard HAESBROECK, Désiré BAILLON pouvoir à Michel PLOUY, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE pouvoir à Benjamin TISON-BEERNAERT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Véronique NAEYE

DE25\_084

**FINANCES**  
**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES***Autorisation - Approbation*

\*\*\*

Diverses demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées par les associations pour l'année 2025, à savoir :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

<b>Nature Fonction</b>	<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant Proposé 2025</b>
65748/01	- Shopping les AS / jeu concours Tour de France	<b>1 500 €</b>
	- Bricos du Coeur / Festival	<b>31 200 €</b>
	- Bel Age / Journées Bonheur*	<b>6 000 €</b>

*\* le montant de 6 000 € correspond au coût moyen de 2 000 € par « Journée Bonheur ». Si à l'origine ce dispositif était assuré en partenariat avec le tissu associatif local, il est aujourd'hui exclusivement organisé avec l'association Bel Age. A ce titre, il convient de le faire évoluer en subventions exceptionnelles qui seront allouées après remise des justificatifs financiers.*

(subventions débloquées sur présentation de factures, ajustées en conséquence, mais plafonnées au montant indiqué)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les versements de subventions exceptionnelles présentées ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

N'a pas pris part au vote:

Pour l'association Bel Age: Dominique BAILLEUL

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07/07/2025

**webdelib**

ID : 059-215900176-20250704-DE25\_084-DE

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Véronique NAEYE**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**